

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2023-187

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 octobre à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 2 septembre 2023, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, maire,

Xavier SILLON, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO, Delphine VAZEUX, Adjoints,

Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,

Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Estelle FAURE,

Louise TEXIER LELONG, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Agnès

ARGENTIER, Cécile NEYRAUD, Stéphane GALLAND, conseillers municipaux.

Absents : Jean-Noël CHALVIN, Simon LAVAUD.

Pouvoirs :

Eric HAZAK donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Michel MARTIN donne pouvoir à Philippe PRIMATESTA

Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Florence BEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.3 - Divers

OBJET : Budget Principal - Actualisation des autorisations de programmes et des crédits de paiement

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de la décision modificative n°4 de l'exercice 2023 du Budget Principal, il est proposé d'actualiser les autorisations de programmes et les crédits de paiement comme suit :

Actualisation des autorisations de programme :

Actualisation des autorisations de programme	Autorisation de programme			Engagements pluriannuels	
	Montant de l'AP avant le vote de la décision modificative n°4	Décision modificative n°4	Montant total de l'AP	Engagements pluriannuels sur l'AP	Disponible pour engagements pluriannuels
AP n°20514 « Lac de la Mura »	18 000 000,00	0,00	18 000 000,00	79 200,00	+17 920 800,00
AP n°22CB03 « Parking Côte Brune »	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	2 310 444,00	+9 689 556,00
AP n°22VR04 « Programme Voirie »	4 065 000,00	0,00	4 065 000,00	788 527,10	+3 276 472,90
AP n°23BAT01 « Programme bâtiments »	3 317 000,00	0,00	3 317 000,00	450 249,77	+2 866 750,23
AP n°22OT02 « Rénovation de l'Office de Tourisme »	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	11 813,00	+1 688 187,00
AP n°23URB01 « Stationnement (OAP n°3) »	1 120 000,00	0,00	1 120 000,00	0,00	+1 120 000,00
AP n°22PDS01 « Agrandissement et restructuration du Palais des Sports »	20 000,00	0,00	20 000,00	11 812,00	+8 188,00
Total :	40 222 000,00	0,00	40 222 000,00	3 652 045,87	+36 569 954,13

Actualisation des crédits de paiement :

Répartition des crédits de paiement	Crédits de paiement				Reste à financer après 2023
	Réalisé antérieur	Crédits votés avant le vote de la décision modificative n°4	Décision modificative n°4	Total des crédits votés en 2023	
AP n°20514 « Lac de la Mura »	268 228,07	308 037,87	0,00	308 037,87	17 423 734,06
AP n°22CB03 « Parking Côte Brune »	36 222,00	571 978,72	+400 000,00	971 978,72	10 991 799,28
AP n°22VR04 « Programme Voirie »	0,00	1 478 984,40	+250 000,00	1 728 984,40	2 336 015,60
AP n°23BAT01 « Programme bâtiments »	0,00	794 000,00	0,00	794 000,00	2 523 000,00
AP n°22OT02 « Rénovation de l'Office de Tourisme »	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	1 550 000,00
AP n°23URB01 « Stationnement (OAP n°3) »	0,00	336 000,00	0,00	336 000,00	784 000,00
AP n°22PDS01 « Agrandissement et restructuration du Palais des Sports »	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
Total :	304 450,07	3 659 000,99	+650 000,00	4 309 000,99	35 608 548,94

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement tel que présenté dans le cadre de la décision modificative n°4 du Budget Principal ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 038-200064434-20231006-DEL2023187-DE